

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Ci-dessous les principales décisions prises lors du conseil municipal de Neuville de Poitou en date du 24 Juin 2022 :

AFFAIRES GENERALES

- L'assemblée délibérante a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre dans la perspective du projet de réalisation d'un pôle multiculturel à Neuville de Poitou comprenant une nouvelle Médiathèque et une ludothèque avec réhabilitation de bâtiment communaux existants et extensions. L'objet de cette décision est avant tout de fixer le montant de l'indemnité versée aux candidats du concours soit 21 000 € HT et de désigner la composition du jury qui déterminera les candidats puis le lauréat. Ce jury est notamment composé d'une commission d'appel d'offre dont les membres ont été élus à cette occasion.
- Les membres du Conseil municipal ont procédé à la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des ZAE à la communauté de communes du Haut-Poitou afin d'y adjoindre l'impasse des Artisans dont les travaux de réfection sont désormais terminés.

ENSEIGNEMENT ENFANCE JEUNESSE

- De nouveaux tarifs pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire de Bellefois ont été adoptés par le conseil municipal afin de pallier les conséquences de l'inflation et de l'augmentation générale des prix dans le secteur de l'énergie et de l'alimentaire. Il est également instauré le dispositif des repas à 1€ ainsi que les tarifs sous conditions de quotient familial.

FINANCES

- Le conseil municipal a arrêté la liste des biens susceptibles d'être soumis à la taxe sur les friches commerciales pour l'année 2022.
- L'assemblée délibérante a décidé d'octroyer une subvention de 5 000 € à l'association Place Ludique afin de participer financièrement à l'organisation d'un festival du Jeu à Neuville de Poitou.
- Le Conseil Municipal de Neuville de Poitou a décidé d'instaurer un principe de double gratuité des salles municipales afin de permettre aux associations Neuvilleises d'organiser des événements sur la commune dont une manifestation avec recettes de toute nature en sus d'une gratuité pour toute autre manifestation, dans la limite de disponibilité des salles communales et du paiement du chauffage en période hivernale.

RESSOURCES HUMAINES

- L'assemblée délibérante a autorisé la création d'un contrat d'apprentissage dédié à la gestion des espaces verts de la commune à compter de septembre 2022.

- La commune de Neuville de Poitou est autorisée à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Vienne en vue de la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes à destination des agents municipaux dans le cadre professionnel.

URBANISME ET GRNADS PROJETS

- L'assemblée délibérante a entériné la vente du terrain cadastré BR n° 211, constituant le lot° 3 du Lotissement des Frères Quintard.